

Les organisations syndicales ont été reçues par Véronique Hamayon-Tarde, directrice du cabinet, et Frédéric Guzy, conseiller social, accompagnés par Brigitte Thorin, DRH/MGS, Christine Bouchet, DGITM/SAGS, et Anne Debar, DGITM/DST/TR.

Les revendications exposées par la CFDT ont porté sur les sujets catégoriels de la spécialité, et plus particulièrement nos demandes de reclassement à l'identique du corps des TSDD, ainsi que sur les missions et leurs moyens, y compris la carte de circulation SNCF.

CATÉGORIEL

Les CTT sont recrutés directement au 2^e niveau de grade depuis la mise en place du NES (nouvel espace statutaire de la catégorie B), alors que les agents du 1^{er} grade déjà en poste avant la réforme y sont restés, se trouvant donc moins bien rémunérés que les nouveaux arrivants ; un reclassement de ces agents dans les grades supérieurs (1^{er} en 2^e et 2^e en 3^e) rétablirait l'équité avec la filière technique. Cette demande, la CFDT l'exprime depuis la création du nouvel espace statutaire.

Les CTT bénéficient actuellement d'un coefficient de part « fonction » fixé à 4,5 (pour mémoire, un agent de la spécialité « administration générale » affecté dans une unité de premier niveau est à 3,5). Comment le RIFSEEP, futur régime indemnitaire qui entre en vigueur le 1^{er} juillet 2015, tiendra-t-il compte durablement des sujétions particulières à la spécialité CTT ?

MISSIONS

Les effectifs continuent de diminuer dans les régions ; comment assurer des contrôles efficaces si les équipes ne sont pas renouvelées, voire renforcées ?

La carte de circulation permet actuellement à chaque agent de se déplacer dans sa région administrative en TER, et d'effectuer à volonté les trajets vers Paris. Un rapport de la Cour des Comptes remet en cause ces facilités ; un autre rapport, établi en 2014 par le CGEDD, n'a toujours pas été communiqué aux organisations syndicales, bien qu'elles aient été auditionnées par les rapporteurs.

Expression de la directrice du cabinet

Pour le secrétaire d'État, le contrôle des transports est une orientation prioritaire. Il ne peut y avoir de lutte contre le dumping social sans un contrôle efficace. Le contexte est contraint budgétairement. On ne reviendra pas sur la fusion des corps, qui a réuni les SAE et les CTT dans le corps des SACDD. Il faut travailler sur la spécificité du métier et des missions, et sur leur reconnaissance. Les cartes de circulation seront maintenues en l'état pour 2015, dans l'attente des conclusions d'un groupe de travail à lancer très vite, qui sera présidé par Frédéric Guzy. La situation ne pourra pas rester identique pour les prochaines années ; il faudra montrer à la Cour des Comptes que l'on a bien compris son message. Comme certains se sont sentis malmenés par la fusion, il faut faire un geste, pour trouver un juste milieu entre les revendications des agents et ce que disent la Cour des Comptes et le CGEDD. Il pourrait être envisagé de maintenir la carte actuelle aux agents déjà en poste, et de ne pas l'accorder aux nouveaux recrutés. Sur les effectifs, il faudra réfléchir aux impacts de la réforme territoriale, mais le sujet est plus large que les CTT.

La CFDT a soutenu la mise en œuvre du nouvel espace statutaire de la catégorie B (NES B) pour élargir l'espace indiciaire jusqu'à IM 562. Au cours des discussions, la CFDT a porté des conditions de reclassement du NES B plus favorables, comme celles mises en œuvre pour les TSDD : reclassement premier niveau sur second, second et troisième sur troisième, avec des plans de transformations de B en A. L'opposition au NES B n'a rien apporté de tangible aux personnels. Ce nouveau statut doit permettre plus de possibilités en termes de mobilité, de choix des postes et de carrières. Mais pour cela, il faut un nombre de recrutements suffisants dans les spécialités pour renforcer les effectifs et assurer de réelles possibilités de mobilité fonctionnelle des CTT. La CFDT rappelle que sur de nombreux emplois, on peut trouver aussi bien un B technique qu'un B administratif. Nous demandons que les 2 filières soient traitées de la même façon : combien cela coûterait-il ? L'administration doit faire ce calcul, avant de répondre que le reclassement est impossible !

Sur la carte SNCF, il n'y aura pas de changement en 2015. Au-delà, les propositions avancées par le cabinet sont le maintien aux personnels en place. Cette proposition semble emporter l'adhésion de certains. Pourtant, traiter différemment les CTT en fonction de la date d'entrée dans le corps divisera les agents entre les « avant 2015 » et les « après 2015 ». Cela ne donnera sans doute pas envie à de nouvelles recrues de rejoindre la profession de contrôleur des transports ! Nous demandons le maintien pour tous d'une carte de circulation régionale, et l'accès sans restriction à des billets payés par le service pour participer aux réunions à Paris.

La CFDT participera aux travaux du groupe de travail annoncé, avec la volonté de sortir par le haut de cette situation, et surtout d'obtenir de réelles avancées en terme de reclassement et de reconnaissance des qualifications et compétences dans le cadre de plans de transformations d'emplois de B en A.